

DISPOSITIF H5N1 2023 AVAL subvention

Guide à destination des utilisateurs de la Plateforme d'Acquisition de Données (PAD)

PROPRIETES DU DOCUMENT

Unité Gestion de Crises Agricoles

CLASSIFICATION DU DOCUMENT (SENSIBILITE / DIFFUSION)

Public	Interne	Restreint	Confidentiel
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DIFFUSION DU DOCUMENT

Destinataires	Date
Demandeurs d'aide	23/05/2024

TABLE DES VERSIONS

Version	Date	Auteur	Objet de la mise à jour
V 1	23/05/2024	UGCA	Mise en place du document

Décision INTV GECRI 2024-19

27/05/2024 au 21/06/2024 14h

Pour toutes questions, merci de lire attentivement la procédure et la foire aux questions (FAQ) en fin de document avant de contacter FranceAgriMer

I. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT	3
Saisie pas à pas.....	3
a. Page d'accueil	3
b. Vérification des informations de l'entreprise.....	4
c. Coordonnées du déclarant	4
d. Initialisation de la démarche.....	5
e. Formulaire de demande	6
f. Téléchargement des pièces justificatives.....	16
g. Enregistrement et / ou validation de la demande.....	17
h. Accusé de dépôt	19
II. Instruction de votre dossier.....	20
III. Questions fréquentes PAD téléservice	20
IV. Contact	23

I. PROCEDURE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE VERSEMENT

Saisie pas à pas

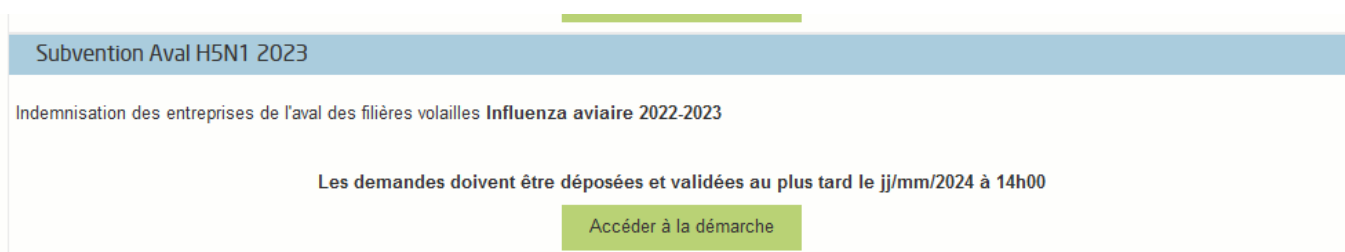
Les impressions écran en exemple ci-dessous n'ont pas de valeur notamment sur les dates indiquées qui sont factices.

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

a. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessous, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

CLIQUEZ ICI : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=IA_AVAL_H5N1_23_SOLD



OU



Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification.
Le SIRET comporte 14 chiffres.

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

b. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET* 13000636400017

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

APS Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.
<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

c. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom*


Prénom*

Adresse électronique*

Saisir à nouveau votre adresse électronique*

Téléphone fixe

Téléphone portable



Recopier les caractères de l'image*

Cliquez sur CONTINUER



L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

d. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

Indemnisation Aval -Influenza aviaire 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

⤴	Subvention Aval H5N1 2023	
⤴	Identification du demandeur	Modifier
⤵	Initier la démarche	

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique influenza@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

Continuer

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer.



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier.

Ce courriel doit impérativement être conservé. Il ne constitue pas une preuve de dépôt, la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer.

Voici le modèle de courriel reçu :

Jeu, 21/03/2024 11:53

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>

Demande d'aide Subvention Aval H5N1 2023 - Initialisation Dossier 45847 - NON VALIDÉ

À : influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT – VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour TEST FRANCEAGRIMER,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Subvention Aval H5N1 2023 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 45847.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve de dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2024

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un **accusé de réception**.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=0e0259811505bb30993d56d77df21f4a>

Adresse de contact : influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Si vous ne voulez pas poursuivre la démarche vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur et reprendre la démarche à tout moment via le lien indiqué dans le courriel.

e. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER (écran précédent),

Ou

- sur le lien présent dans le mail et ensuite cliquer sur « accéder au formulaire :

Indemnisation Aval -Influenza aviaire 2022-2023

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/12/2024 14:00:00 (Heure Métropole)

- ⤴ Subvention Aval H5N1 2023
- ⤴ Identification du demandeur
- ⤵ Dossier n° 45847 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.

Accéder au formulaire

Alors, le formulaire demande apparait :

FORMULAIRE DE DEMANDE :



DEMANDE D'AIDE

Indemnisation des entreprises de l'aval - Influenza aviaire 2022 - 2023

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 13000636400017 Code APE : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités éc

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRI

Forme Juridique : 7389 - Établissement public national à caractère administratif

Adresse : FRANCEAGRIMER
12 RUE HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL

Procédure collective : *
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

- ❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :
 - si une procédure est en cours : redressement/sauvegarde/liquidation amiable/liquidation judiciaire. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».
- ❖ En cas de procédure collective en cours, vous devrez justifier que vous respectez les conditions relatives aux entreprises en difficulté du point 1.2 de la décision

Procédure collective : * liquidation amiable
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

Vous devrez justifier que vous respectez les conditions relatives aux entreprises en difficulté du point 1.2 de la décision.

➤ Personne à contacter :

Vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne à contacter si différente du déposant.

PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant

Nom : * Prénom : *

Téléphone : 01 23 45 67 89 Courriel : exemple@mail.com



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ Evaluation de la taille de l'entreprise à la clôture du dernier exercice comptable

EVALUATION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE A LA CLOTURE DU DERNIER EXERCICE COMPTABLE

Chiffre d'affaires : *	Total bilan : *	Effectif : *
<input type="text" value="entrer une valeur"/> €	<input type="text" value="entrer une valeur"/> €	<input type="text" value="entrer une valeur"/>
<input type="checkbox"/> Cochez si vous faites partie d'un groupe		

TPE : Entreprise qui occupe moins de 10 personnes (y compris les personnes de la holding détenant l'entreprise, le cas échéant) et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros au dernier bilan clos, conformément à la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises.

PME : Entreprise qui n'est pas une très petite entreprise et qui occupe moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros, conformément à la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micros, petites et moyennes entreprises.

ETI : Entreprise qui occupe entre 250 et 4 999 salariés, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1 500 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 000 millions d'euros

GE : Entreprise qui ne peut pas être classée dans les catégories précédentes

❖ Si vous faites partie d'un groupe, vous devez cocher la case correspondante, inscrire le nom du groupe et fournir son organigramme.

Cochez si vous faites partie d'un groupe

Nom du groupe : *

Vous devez joindre l'organigramme du groupe à votre demande

➤ Eligibilité du demandeur

Vous pouvez cocher une seule case : abattage/transformation avicole ou services spécialisés

CRITERES D'ELIGIBILITE

Les données à saisir sont celles de l'attestation comptable à joindre au dossier.

Veillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *

- Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Je souhaite changer de référence : l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise : Sous réserve de l'accord du service instructeur, un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé comme exercice de référence pour la vérification des critères ci-dessous. Le demandeur devra dûment justifier le choix de l'exercice de référence en expliquant la non représentativité de l'année 2021 et la représentativité de celui utilisé (joindre un document dans « autres documents »).

❖ Si vous avez commencé votre activité en 2021, vous devez cocher la case correspondante : K bis à joindre

J'ai commencé mon activité en 2021 (et je n'ai pas clôturé en 2021 un exercice de 12 mois)

Il est dans ce cas admis que la période historique **soit reconstituée à partir des mois réels d'activité sur l'année 2021 suivant sa date de création telle que mentionnée sur le K Bis** et en plafonnant l'EBE de la période historique à l'EBE prévisionnel lié à l'activité « volaille » figurant dans le business plan ou équivalent certifié par le commissaire aux comptes, l'expert-comptable ou le centre de gestion agréé.

❖ Si vous souhaitez changer de référence : l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise, vous devez cocher la case correspondante et indiquer la date de clôture de l'exercice de référence choisi : joindre un document dans « autres documents » afin de justifier le choix.

Je souhaite changer de référence : l'année 2021 n'est pas représentative de l'activité de l'entreprise : Sous réserve de l'accord du service instructeur, un exercice clos antérieur à celui de 2021 mais postérieur ou égal à 2018 peut être utilisé comme exercice de référence pour la vérification des critères ci-dessous. Le demandeur devra dûment justifier le choix de l'exercice de référence en expliquant la non représentativité de l'année 2021 et la représentativité de celui utilisé (joindre un document dans « autres documents »).

Date de clôture de l'exercice de référence choisi : *

entrer une valeur



Vous avez une activité d'abattage et/ou conditionnement/transformation d'œufs

Veillez cocher la case correspondant à l'activité de votre entreprise *

- Abattage/transformation avicole et/ou conditionnement/transformation d'œufs
 Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

Activité avicole : Abattage/Transformation et/ou conditionnement/transformation d'œufs

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

ZR : Zone réglementée (voir annexe de la décision)

TAUX DE SPECIALISATION 2021 :

Les taux de spécialisation sont ceux indiqués sur l'attestation comptable et sont calculés à partir des EBE, sauf cas très particuliers où l'utilisation du Chiffre d'Affaires (CA) est permise.

Je souhaite utiliser le CA pour le calcul du taux de spécialisation

L'entreprise demande-t-elle le bonus de densification : *

Oui Non

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles/œufs (pourcentage) (F) *

entrer une valeur %

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles/œufs en provenance de la ZR (pourcentage) (G) *

entrer une valeur %

TAUX DE PERTE D'EBE ZR :

EBE relatif aux activités liées à la filière palmipède et/ou gallinacés et/ou œufs et/ou du conditionnement d'œufs de la ZR :

Période de 12 mois du dernier exercice clos en 2021 (C) *

entrer une valeur €

2023 (année civile) (D) *

entrer une valeur €

Baisse d'EBE (valeur) (I = C - D) :

€

Perte d'EBE ZR (pourcentage) (J = 100 * (C - D) / C) :

%

DIMINUTION DE L'EBE GLOBAL :

EBE de l'ensemble des activités de l'entreprise :

EBE global du dernier exercice 12 mois clos en 2021 (A) :

entrer une valeur €

EBE global 2023 (B) *

entrer une valeur €

❖ Si vous souhaitez utiliser le CA au lieu de l'EBE, veuillez cocher la case suivante :

Je souhaite utiliser le CA pour le calcul du taux de spécialisation

Veillez fournir les éléments justifiant l'utilisation du CA en lieu et place de l'EBE dans la section « Autres documents » afin de permettre aux services instructeurs de valider cette dérogation.

❖ L'entreprise demande-t-elle le bonus de densification :

Pour les entreprises relevant des catégories PME ou ETI et respectant les critères présentés au point 1.2.2. de la décision FranceAgriMer, le taux d'indemnisation est bonifié dans la limite de 80% :

- ainsi, pour les entreprises (PME ou ETI) d'abattage/transformation de canards respectant un minimum de 10 % d'EBE volaille réalisé à partir d'un approvisionnement issu de

communes concernées par les stratégies de dé-densification, l'aide octroyée est de 70 % de la baisse d'EBE « volaille ZR » et « zone dé-densifiée » ;

- ainsi, pour les entreprises (PME ou ETI) d'abattage/transformation de canards respectant un minimum de 20 % d'EBE volaille réalisé à partir d'un approvisionnement issu de communes concernées par les stratégies de dé-densification, l'aide octroyée est de 80 % de la baisse d'EBE « volaille ZR » et « zone dé-densifiée ».

Si OUI : l'entreprise a-t-elle une activité d'abattage/transformation de viandes de canards (gras ou à rôti)

L'entreprise demande-t-elle le bonus de densification : * Oui Non

L'entreprise a-t-elle une activité d'abattage/transformation de viandes de canards (gras ou à rôti) : * Oui Non

Si NON, vous n'êtes pas éligible au bonus de densification

L'entreprise a-t-elle une activité d'abattage/transformation de viandes de canards (gras ou à rôti) : * Oui Non

Vous n'êtes pas éligible au bonus de densification.

- ❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, les messages suivants peuvent s'afficher et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande.

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles/œufs (pourcentage) (F) *

40 %

Compte tenu du taux de spécialisation VOLAILLES (F) et du taux minimal requis de 50%, votre demande est inéligible.

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles/œufs (pourcentage) (F) *

80 %

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles/œufs en provenance de la ZR (pourcentage) (G) *

49 %

Compte tenu du taux de spécialisation VOLAILLES ZR (G) et du taux minimal requis de 50%, votre demande est inéligible.

Période de 12 mois du dernier exercice clos en 2021 (C) *

1 065 852 €

2023 (année civile) (D) *

756 444 €

Baisse d'EBE (valeur) (I = C - D) :

309 408 €

Perte d'EBE ZR (pourcentage) (J = 100 * (C - D) / C) :

29,03 %

Votre taux de pertes est inférieur à 30%, vous n'êtes pas éligible.

DIMINUTION DE L'EBE GLOBAL :

EBE de l'ensemble des activités de l'entreprise :

EBE global du dernier exercice 12 mois clos en 2021 (A) : *

1 027 111 €

EBE global 2023 (B) *

1 028 000 €

Il n'y a pas de diminution globale de l'EBE, vous n'êtes pas éligible.

Vous avez une activité de services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...) :

Activité Services spécialisés (transport, nettoyage, alimentation animale, transformation de coproduits ...)

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

ZR : Zone réglementée (voir annexe de la décision)

TAUX DE SPECIALISATION 2021 :

Les taux de spécialisation sont ceux indiqués sur l'attestation comptable et sont calculés à partir des EBE, sauf cas très particuliers où l'utilisation du Chiffre d'Affaires (CA) est permise.

 Je souhaite utiliser le CA pour le calcul du taux de spécialisation

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles (pourcentage) (F) *

entrer une valeur %

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles clientèle ZR (pourcentage) (G) *

entrer une valeur %

TAUX DE PERTE D'EBE ZR :

EBE relatif aux activités liées à la filière palmipède et/ou gallinacés de la ZR :

Période de 12 mois du dernier exercice clos en 2021 (C) :

entrer une valeur €

2023 (année civile) (D) :

entrer une valeur €

Baisse d'EBE (valeur) (I = C - D) :

€

Perte d'EBE ZR (pourcentage) (J = 100 * (C - D) / C) :

%

DIMINUTION DE L'EBE GLOBAL :

EBE de l'ensemble des activités de l'entreprise :

EBE global du dernier exercice 12 mois clos en 2021 (A') :

entrer une valeur €

EBE global 2023 (B') :

entrer une valeur €

❖ Si vous souhaitez utiliser le CA au lieu de l'EBE, veuillez la case suivante :

 Je souhaite utiliser le CA pour le calcul du taux de spécialisation

Veuillez fournir les éléments justifiant l'utilisation du CA en lieu et place de l'EBE dans la section « Autres documents » afin de permettre aux services instructeurs de valider cette dérogation.

❖ Si vous n'êtes pas éligible, selon les informations saisies, les messages suivant peuvent s'afficher et vous ne pourrez pas enregistrer votre demande.

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles (pourcentage) (F') *

30 %

Compte tenu du taux de spécialisation VOLAILLES (F') et du taux minimal requis de 50%, votre demande est inéligible.

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles (pourcentage) (F') *

80 %

Taux de spécialisation 2021 en activité volailles clientèle ZR (pourcentage) (G') *

45 %

Compte tenu du taux de spécialisation VOLAILLES ZR (G') et du taux minimal requis de 50%, votre demande est inéligible.

TAUX DE PERTE D'EBE ZR :

EBE relatif aux activités liées à la filière palmipède et/ou gallinacés de la ZR :

Période de 12 mois du dernier exercice clos en 2021 (C') : *

1 061 442 €

2023 (année civile) (D') : *

854 111 €

Baisse d'EBE (valeur) (I' = C' - D') :

207 331 €

Perte d'EBE ZR (pourcentage) (J' = 100 * (C' - D') / C') :

19,53 %

Votre taux de pertes est inférieur à 30%, vous n'êtes pas éligible.

DIMINUTION DE L'EBE GLOBAL :

EBE de l'ensemble des activités de l'entreprise :

EBE global du dernier exercice 12 mois clos en 2021 (A') : *

1 071 444 €

EBE global 2023 (B') : *

1 080 111 €

Il n'y a pas de diminution global de l'EBE, vous n'êtes pas éligible.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

Annuler

Enregistrer

➤ **Calcul de l'aide**

CALCUL DE L'AIDE

J'ai bénéficié d'une aide pour l'activité sélection accoupage dans le cadre de la décision INTV GECRI 2024-01 : *

Oui Non

J'ai bénéficié d'une avance dans le cadre de la décision INTV GECRI 2023-56 modifiée : *

Oui Non

Montant d'assurance perçu pour le même objet : *

entrer une valeur €

Saisissez le montant de l'assurance ou 0 en l'absence d'indemnisation d'assurance.

MONTANT D'AIDE MAXIMUM CALCULÉ :

€

MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉ : *

entrer une valeur €

(ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide)

Le seuil d'aide éligible est de 1 000,00 €.

*Le plafond est fixé à **7 000 000 €** par entreprise dans les cas général et **14 000 000€** par entreprise dans le cas particulier des entreprises concernées par les stratégies de dé-densification éligible à la bonification et possédant à la fois au moins un établissement domicilié au sein du bassin de production dit « Sud-Ouest » (région Nouvelle-Aquitaine, Occitanie hors département des Deux-Sèvres) et au moins un établissement domicilié au sein du bassin de production dit « Grand-ouest » (région Pays-de-La-Loire et département des Deux-Sèvres). **Dans tous les cas, le total des indemnisations des entreprises détenues1 par un même groupe ne doit pas dépasser le plafond de 14 millions d'euros.**

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

❖ Vous avez bénéficiés d'une aide pour l'activité sélection accoupage dans le cadre de la décision INTV GECRI 2021-01

J'ai bénéficié d'une aide pour l'activité sélection accoupage dans le cadre de la décision INTV GECRI 2024-01 : *

Oui Non

❖ Si vous avez bénéficiés d'une avance

J'ai bénéficié d'une avance dans le cadre de la décision INTV GECRI 2022-41 : *

Oui Non

Dans ce cas, conformément à la convention signée, le montant de l'avance sera déduit de la subvention à percevoir. Dans le cas où la subvention est inférieure à l'avance, l'avance résiduelle sera à rembourser selon les termes indiqués dans la convention qui vous sera transmise.

❖ Montant d'assurance perçu pour le même objet : indiquez 0 si vous n'avez rien perçu

Montant d'assurance perçu pour le même objet : *

0 €

Saisissez le montant de l'assurance ou 0 en l'absence d'indemnisation d'assurance.

➤ Coordonnées bancaires

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit **correspondre** au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective, le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.

COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN *
Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

BIC *
Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

➤ Engagement du demandeur

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur

Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer les engagements.

Dans le cas où le déclarant n'est pas le demandeur, il s'engage au nom de ce dernier.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le déclarant :

Demande le bénéfice de l'aide Indemnisation des entreprises de l'aval - Influenza aviaire 2022 - 2023 (pour le compte du demandeur le cas échéant) . *

Atteste sur l'honneur : *

- avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
- Avoir pris connaissance de la décision du Directeur général de FranceAgriMer INTV-GECRI 2024-19 et notamment des points relatifs aux irrégularités et sanctions,
- l'exactitude des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- que l'entreprise n'est pas en difficulté au regard des conditions précisées dans la décision,
- que l'entreprise n'a pas bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes, à l'exception des avances remboursables de la décision INTV GECRI 2023-56.

- M'engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à :*

 - rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif a posteriori ou contrôle sur place ;
 - conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
 - accepter l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.**

- Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) :*

 - FranceAgriMer ou la DRAAF à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe, douanes et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
 - FranceAgriMer ou la DRAAF à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d'aide.**

- Suis informé et informera le demandeur le cas échéant :*

 - que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu ;
 - que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision ;
 - que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes ;
 - que l'administration pourra transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet du dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de la demande d'aide.**

ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie de tous les éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés et que toutes les conditions d'éligibilité au dispositif sont respectées.

ATTENTION enregistrer le formulaire ne suffit pas, il faut télécharger les pièces justificatives dans l'écran qui suivra et VALIDER la demande.

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparaît.



f. Téléchargement des pièces justificatives.

⚠ L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.
Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

- Pour déposer une pièce obligatoire, cliquez sur ajouter une pièce (exemple avec la section « RIB »)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) *
0 pièce(s) jointe(s)

Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant (en cas de procédure collective, si le RIB du demandeur est fourni, courriel du mandataire confirmant le paiement au demandeur à téléverser dans "Autres documents")

Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp

- Pour les pièces facultative (exemple avec la section « Autres documents »):
 - o cliquez sur ajouter une pièce si vous voulez mettre une pièce
 - o **cochez « déclarer sans objet » dans le cas contraire**

Autres documents
0 pièce(s) jointe(s)

Déclarer sans objet

Tout autre document jugés utiles de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, xls, docx, xlsx

g. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Option 1 - DOSSIER non déposé : Si vous souhaitez enregistrer SANS valider afin de compléter et valider votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous. (Votre dossier ne sera pas pris en compte tant que vous ne validerez pas).

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement pour qu'il soit pris en compte, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier
Annuler mon dossier

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point d.)
Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

Indemnisation Aval Influenza aviaire 2022 H5N1

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 31/07/2023 14:00:00 (Heure Métropole)

Subvention Aval H5N1 2022
Dossier n°42241

Votre dossier n° 42241 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 14h00

Votre dossier a bien été enregistré.

[Retourner à la page de dépôt](#)

Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- o SI vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 21/06/2024 à 14h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement pour qu'il soit pris en compte, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

[Valider le dépôt du dossier](#)

[Annuler mon dossier](#)

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

h. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide avec la liste des pièces que vous avez jointes



Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 42241

dans le cadre du dispositif Subvention Aval H5N1 2022

Celle-ci a été réceptionnée le 30/01/2023 10:36:41 heure locale (Métropole).

Dossier suivi par : FranceAgriMer / GECRI

Contact : influenza@franceagrimer.fr

Vos informations

N° Siret : 13000636400017
Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER
Adresse : 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
Code postal : 93100
Commune : MONTREUIL
Nom : AGRIMER
Prénom : FRANCE
Adresse électronique : influenza@franceagrimer.fr

Contenu de votre dossier de dépôt

Formulaire : Subvention Aval H5N1 2022

Lien vers le dossier : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=baad3b52bad812f47ca64a36be069abd>

Ci-dessous, la liste des pièces jointes que vous avez déposées :

Justificatif demandé	Fichier joint	Déclaré sans objet	Empreinte numérique ⁽¹⁾
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=
Annexe 1.4 : EBE et récapitulatif, attestée par le comptable	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=
Annexe 1 VERSION EXCEL (version intégrale)	45 LOIRET_fichier analyse dossier horticulture_lot 2.xlsx	-	28yqqz8OwU+k77skE+CeGmWc2eM6dIXGNtr/+G7Jpo4=
Bilan et compte de résultat 2021 certifiés	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=
Bilan et compte de résultat 2022 certifiés	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=
Taille de l'entreprise	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=
Organigramme du groupe et liens capitalistiques	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=
Business plan ou ´quivalent	45 lot_paiement_1.pdf	-	Ona9UenWeUeWjUtaIFB/KKsINDT3M6JSGgDnazeqqQE=

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.

Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Si vous ne l'avez pas reçu, c'est que votre demande n'est pas valide !

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.



II. Instruction de votre dossier

Votre dossier sera instruit par votre DRAAF. Cette dernière et FranceAgriMer réalisent un contrôle administratif des demandes déposées et se réservent le droit de demander toutes les pièces complémentaires qu'ils jugent utiles au contrôle.

FranceAgriMer ou votre DRAAF est susceptible d'effectuer le contrôle de certains critères directement auprès d'autres administrations ou organismes privés.

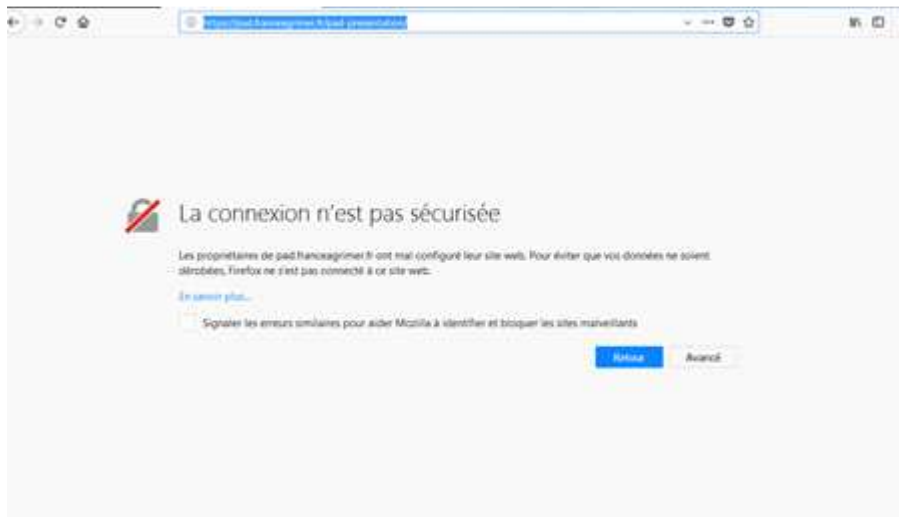
En cas de non-respect des critères prévus par la présente décision, la demande est rejetée par une décision de rejet motivée.

Tout producteur bénéficiant d'une avance s'engage à déposer un dossier permettant la régularisation de cette avance dans les conditions qui seront fixées dans une décision ad hoc afin de solder cette avance auprès des services de l'État, y compris s'il n'attend aucun paiement complémentaire. En l'absence de dépôt de dossier, ou lorsque le montant à percevoir au titre du solde est inférieur à l'avance reçue, ou encore que les conditions d'éligibilité au solde ne sont pas remplies, un titre de recette sera émis.

III. Questions fréquentes PAD téléservice

1- J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- Mon numéro SIRET n'est pas reconnu

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.
Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site insee.fr à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>

Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.

Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "Obtenir un avis de situation au répertoire SIRENE".

3- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifiez que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE <http://avis-situation-sirene.insee.fr/> ou sur le site de <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

4- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires.

Vous pouvez éventuellement consulter le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/> pour chercher votre SIRET

5- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- o les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- o la présence de chiffres dans l'adresse
- o l'extension .com ou .fr ou autre

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

6- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayez de changer de navigateur.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>
Demande d'aide H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 1 (11-12) - Initialisation Dossier 41448- NON VALIDÉ
À influenza

CECI N'EST PAS UNE PREUVE DE DEPOT - VOTRE DOSSIER DOIT ENCORE ETRE VALIDE

Conservez ce courriel qui comporte le lien d'accès unique vers votre dossier.

Bonjour test test,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif H5N1 2022 amont (éleveurs de volailles) Solde partie 1 (11-12) pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER » Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 41448.

ATTENTION, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs du formulaire requis et téléversé toutes les pièces requises.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le 24/02/2023 à 14:00:00.

Après validation votre demande sera au statut "déposé" et ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception.

Lien d'accès personnel vers votre dossier (A conserver) : <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=a9465cc52b49a768819b172cc02d8dz>

Adresse de contact : Influenza@franceagrimer.fr

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer

Cliquez ensuite sur le bouton ACCEDER AU FORMULAIRE

7- Je n'ai pas reçu le courriel avec l'attestation de dépôt

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique.

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

Sinon, cf. point précédent.

8- Je ne suis pas sûr d'avoir validé ma demande

Vérifiez à partir du lien se trouvant dans le courriel transmis lors de l'initialisation de la démarche que votre demande est bien validée et pas seulement enregistrée.

9- Je n'arrive pas à enregistrer le formulaire

Sur le formulaire, vérifiez que tous les champs marqués d'une étoile rouge sont bien renseignés, que les cases à cocher sont cochées et qu'il n'y a pas de message d'alerte (rouge) vous informant de votre inéligibilité.

10- Je n'arrive pas à valider ma demande

- Vérifiez que les pièces obligatoires sont bien téléchargées (pièces téléchargées ou case cochée).

D'autres pièces ne sont pas obligatoires pour l'enregistrement mais peuvent être nécessaires à l'éligibilité de votre dossier :

→ Si vous n'êtes pas concerné par ces deux documents, cochez la case « déclarer sans objet » pour pouvoir valider.

➤ Vérifiez que vous avez bien coché la case des CGU :

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

11- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une seule demande validée est prise en compte. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

12- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (influenza@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

13- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à la date indiquée dans la décision.

Cf. Q7 8, 9, 10

14- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

influenza@franceagrimer.fr

15- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

IV. Contact

FranceAgriMer : influenza@franceagrimer.fr

Consultez la FAQ en ligne sur le site de FranceAgriMer